



Secrétariat

Distr.
GÉNÉRALE

ST/SG/AC.10/C.3/65/Add.1
21 avril 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMITÉ D'EXPERTS DU TRANSPORT DES
MARCHANDISES DANGEREUSES ET DU SYSTÈME
GÉNÉRAL HARMONISÉ DE CLASSIFICATION ET
D'ÉTIQUETAGE DES PRODUITS CHIMIQUES

Sous-Comité d'experts du transport
des marchandises dangereuses

Trente-troisième session
Genève, 30 juin-9 juillet (matin) 2008

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA TRENTE-TROISIÈME SESSION

Additif

Liste des documents

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ST/SG/AC.10/C.3/65 Ordre du jour provisoire de la trente-troisième session

ST/SG/AC.10/C.3/65/Add.1 Liste des documents

Documents de référence

ST/SG/AC.10/1/Rev.15 Règlement type (Recommandations relatives au transport
des marchandises dangereuses, quinzième édition révisée)

ST/SG/AC.10/11/Rev.4 et
Amend.1 et 2 Manuel d'épreuves et de critères, quatrième édition révisée
et amendements 1 et 2 y relatifs (Recommandations
relatives au transport des marchandises dangereuses)

ST/SG/AC.10/30/Rev.2 Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH), deuxième édition révisée

ST/SG/AC.10/C.3/62 et Add.1 Rapport du Sous-Comité sur sa trente et unième session et additif

ST/SG/AC.10/C.3/64 Rapport du Sous-Comité sur sa trente-deuxième session

2. EXPLOSIFS ET QUESTIONS CONNEXES

Documents de référence

ST/SG/AC.10/C.3/62, par. 16-23 et 95 et additif 1

ST/SG/AC.10/C.3/64, par. 36, 58, 80, 81 et 97.

Documents nouveaux

a) Épreuve supplémentaire pour le classement dans la division 1.4, groupe de compatibilité S

ST/SG/AC.10/C.3/2008/10 (IME) Épreuve supplémentaire pour le classement dans la division 1.4, groupe de compatibilité S

ST/SG/AC.10/C.3/2008/11
(Canada) Épreuve supplémentaire pour le classement dans la division 1.4, groupe de compatibilité S

ST/SG/AC.10/C.3/2008/44
(Allemagne) Observations sur les documents ST/SG/AC.10/C.3/2006/62 et ST/SG/AC.10/C.3/2007/29

ST/SG/AC.10/C.3/2008/55
(États-Unis d'Amérique) Épreuve supplémentaire pour les charges creuses relevant de la division 1.4, groupe de compatibilité S

b) Critères pour l'exclusion d'objets de la classe 1

ST/SG/AC.10/C.3/2008/54
(États-Unis d'Amérique) Critères pour l'exclusion d'objets de la classe 1

c) Explosifs flegmatisés

ST/SG/AC.10/C.3/2008/39
(Pays-Bas) Rapport du groupe de travail informel des explosifs flegmatisés

d) Propositions diverses

ST/SG/AC.10/C.3/2008/2/Rev.1
(Australie) Définition du mot «flegmatisé»

ST/SG/AC.10/C.3/2008/26
(Australie) Dispositions particulières relatives à l'emballage des marchandises de la classe 1

ST/SG/AC.10/C.3/2008/32
(Australie) Classement en fonction de la quantité d'explosif nette

ST/SG/AC.10/C.3/2008/41
(ICCA) Modification de la désignation officielle de transport du
numéro ONU 3474 pour extension au
1-hydroxybenzotriazole monohydraté

e) Questions liées au SGH

ST/SG/AC.10/C.3/2008/40
(ICCA) Procédure de présélection pour les matières susceptibles
d'avoir des propriétés explosives et modifications résultantes.
Introduction de critères additionnels

ST/SG/AC.10/C.3/2008/43
(Allemagne) Risques physiques; matières ayant des propriétés explosives

3. **RÉSISTANCE DES EMBALLAGES, Y COMPRIS LES GRV**

ST/SG/AC.10/C.3/2008/28
(Royaume-Uni) Rapport du groupe de travail par correspondance sur
le remplacement des récipients intérieurs de GRV
composites

Document INF.4 (Royaume-Uni) Remplacement des récipients intérieurs de GRV
composites – Groupe de travail par correspondance

ST/SG/AC.10/C.3/2008/38
(Royaume-Uni) Aérosols pharmaceutiques

ST/SG/AC.10/C.3/2008/45 (Allemagne) Perméabilité des parois des emballages plastiques, y
compris des GRV, cause de l'augmentation du
danger de formation d'atmosphères explosives dans
les conteneurs

4. **INSCRIPTION, CLASSEMENT ET EMBALLAGE**

a) Piles et batteries

ST/SG/AC.10/C.3/2008/37 (Allemagne) Transport de batteries nickel-métal hydrure

ST/SG/AC.10/C.3/2008/46 (PRBA) Essai de grands éléments, de batteries et
d'assemblages de batteries

ST/SG/AC.10/C.3/2008/57 (PRBA) Essai d'éléments et de batteries rechargeables

ST/SG/AC.10/C.3/2008/58 (EPBA,
RECHARGE, PRBA) Référence à la norme internationale CEI 62281 pour
les essais de transport des piles et accumulateurs au
lithium

ST/SG/AC.10/C.3/2008/59 (EPBA,
RECHARGE, PRBA)

Transport de piles au lithium contenues dans ou
emballées avec un équipement (n° ONU 3091)

b) Piles à combustible

ST/SG/AC.10/C.3/2008/34 (US Fuel
Cell Council)

Moteur à combustion interne, ou véhicule à
propulsion par gaz inflammable ou véhicule à
propulsion par liquide inflammable (n° ONU 3166)

ST/SG/AC.10/C.3/2008/35 (US Fuel
Cell Council)

Modification du numéro ONU 3468 (Hydrogène
dans un dispositif de stockage à hydrure métallique)

c) Divers

ST/SG/AC.10/C.3/2008/3
(Royaume-Uni)

Stérilisateurs à l'oxyde d'éthylène (n° ONU 1040)

ST/SG/AC.10/C.3/2008/8
(Royaume-Uni)

Instructions d'emballage des matières solides dans
les GRV

ST/SG/AC.10/C.3/2008/12 (Canada)

Pétrole brut

ST/SG/AC.10/C.3/2008/16 (Allemagne)

Instruction d'emballage P200

ST/SG/AC.10/C.3/2008/19 (Allemagne)

Création pour l'iode brut d'une nouvelle rubrique
relevant de la classe 8

ST/SG/AC.10/C.3/2008/25 (CEFIC)

Attribution de la disposition spéciale 274

Document INF.3 (CEFIC)

Attribution de la disposition spéciale 274

ST/SG/AC.10/C.3/2008/27 (Australie)

Prescriptions d'emballage applicables aux matières
présentant un danger si l'emballage n'est pas
hermétiquement fermé

ST/SG/AC.10/C.3/2008/49 (Pays-Bas)

Données pour l'identification de matières toxiques
par inhalation

ST/SG/AC.10/C.3/2008/52
(États-Unis d'Amérique)

Prescriptions applicables aux liquides toxiques par
inhalation

ST/SG/AC.10/C.3/2008/53
(États-Unis d'Amérique)

Exemptions pour certains objets contenant des gaz
de la division 2.2

ST/SG/AC.10/C.3/2008/56
(États-Unis d'Amérique)

Hypochlorite de lithium sec ou hypochlorite de
lithium en mélange (n° ONU 1471)

ST/SG/AC.10/C.3/2008/60 (IDGCA)
Document INF.6 (IDGCA)

Création pour le chrysotile d'une nouvelle rubrique
relevant de la classe 9

5. QUANTITÉS LIMITÉES (HARMONISATION MULTIMODALE)

ST/SG/AC.10/C.3/2008/1 (Suisse)	Aérosols (n° ONU 1950) et petits récipients pour gaz (n° ONU 2037)
ST/SG/AC.10/C.3/2008/17 (France)	Transport de marchandises dangereuses en quantités limitées

6. ÉCHANGE DE DONNÉES INFORMATISÉES AUX FINS DE DOCUMENTATION

ST/SG/AC.10/C.3/64, par. 39-42

7. PROPOSITIONS DIVERSES D'AMENDEMENTS AU RÈGLEMENT TYPE POUR LE TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES

a) Gaz

ST/SG/AC.10/C.3/2008/13 (EIGA)	4.1.4.1 Instruction d'emballage P200 (4), Dispositions spéciales d'emballage «k»
ST/SG/AC.10/C.3/2008/14 (EIGA)	6.7.5.4.1 Dispositifs de décompression pour CGEM
ST/SG/AC.10/C.3/2008/15 (EIGA)	6.2.2.7 Marquage des récipients à pression rechargeables de l'ONU
ST/SG/AC.10/C.3/2008/18 (France)	Cartouches à gaz
ST/SG/AC.10/C.3/2008/22 (ISO)	Références aux normes ISO – contrôle par ultrasons

b) Récipients cryogéniques ouverts

ST/SG/AC.10/C.3/2008/20 (Royaume-Uni)	Propositions relatives aux prescriptions applicables aux récipients cryogéniques ouverts
---------------------------------------	--

c) Citernes

ST/SG/AC.10/C.3/2008/4 (Espagne)	Modifications apportées au paragraphe 6.7.2.15
ST/SG/AC.10/C.3/2008/5 et -/Add.1 (Espagne)	Modifications apportées aux paragraphes 6.7.2.6 et 6.7.3.6
ST/SG/AC.10/C.3/2008/7 (Canada)	Plaques d'identification des citernes mobiles ONU et des CGEM
ST/SG/AC.10/C.3/2008/24 (ICCA)	Utilisation d'éléments fusibles sur des citernes mobiles pour matières organométalliques

- ST/SG/AC.10/C.3/2008/31 (Australie) Dispositifs de fermeture en partie basse des citernes mobiles pour matières solides du groupe d'emballage I
- ST/SG/AC.10/C.3/2008/47 (Australie) Protection du réservoir et des équipements de service des citernes mobiles
- d) Engins de transport sous fumigation
- ST/SG/AC.10/C.3/2008/9 (Royaume-Uni) Engins sous fumigation et engins de transport contenant des marchandises dangereuses pour le refroidissement ou le conditionnement
- e) Micro-organismes génétiquement modifiés
- ST/SG/AC.10/C.3/2008/29 (EBSA) Transport de micro-organismes et organismes génétiquement modifiés ou d'organismes vivants modifiés
- f) Divers
- ST/SG/AC.10/C.3/2008/6 (VOHMA) Proposition d'amendement du chapitre 5.4 (sect. 5.4.1.5.1): Indication de la quantité totale de marchandises dangereuses sur la formule-cadre pour le transport multimodal de marchandises dangereuses
- ST/SG/AC.10/C.3/2008/50 (Canada) Observations sur le document ST/SG/AC.10/C.3/2008/6
- ST/SG/AC.10/C.3/2008/21 (IFALPA) Adjonction d'une prescription de marquage au formulaire P903 pour les piles lithium-ion
- ST/SG/AC.10/C.3/2008/23 (COSTHA) Dispositions concernant la formation; relevés des activités de formation
- ST/SG/AC.10/C.3/2008/33 (Australie) Erreurs éventuelles figurant dans la quinzième édition révisée des Recommandations de l'ONU relatives au transport des marchandises dangereuses (Règlement type)
- ST/SG/AC.10/C.3/2008/36 (Canada) Document INF.5 (Canada) Identification du pays d'agrément pour le marquage
- ST/SG/AC.10/C.3/2008/51 (ICIBCA) Modification de l'instruction d'emballage IBC 520

8. HARMONISATION AVEC LE RÈGLEMENT DE TRANSPORT DES MATIÈRES RADIOACTIVES DE L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE (AIEA)

ST/SG/AC.10/C.3/2008/64, par. 61-71 et annexe 1

9. HARMONISATION GÉNÉRALE DES RÈGLEMENTS DE TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES AVEC LE RÈGLEMENT TYPE DE L'ONU

Aucun document n'a été présenté au titre de ce point de l'ordre du jour.

10. PRINCIPES DIRECTEURS DU RÈGLEMENT TYPE

Aucun document n'a été présenté au titre de ce point de l'ordre du jour.

11. QUESTIONS RELATIVES AU SYSTÈME GÉNÉRAL HARMONISÉ DE CLASSIFICATION ET D'ÉTIQUETAGE DES PRODUITS CHIMIQUES (SGH)

ST/SG/AC.10/C.3/2008/30 (Australie) Traitement des questions relatives à la mise en œuvre du SGH dans les pays membres

ST/SG/AC.10/C.3/2008/42 (Allemagne) Dangers physiques; Clarification de certaines questions relatives aux liquides inflammables sur lesquelles portent le SGH et mise à jour sur ces questions

ST/SG/AC.10/C.3/2008/43 (Allemagne) Dangers physiques; Substances ayant des propriétés explosives

ST/SG/AC.10/C.3/2008/48 (Pays-Bas) Mise en œuvre de critères de corrosivité du SGH pour la classe 8 des Recommandations de l'ONU relatives au transport des marchandises dangereuses (Règlement type)

12. QUESTIONS DIVERSES

Document INF.7 Demande de statut consultatif (International Fireworks Association)

13. ADOPTION DU RAPPORT
